

Ajuster, avec effet au 1er juillet 2011, la rémunération et les pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne et les coefficients correcteurs qui s'y appliquent

2013/0438(COD) - 16/04/2014 - Rectificatif à l'acte final

Rectificatif au règlement (UE) no 422/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 adaptant, avec effet au 1er juillet 2011, les rémunérations et les pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne ainsi que les coefficients correcteurs dont sont affectées ces rémunérations et pensions

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 129 du 30 avril 2014)

Page 7, à la ligne correspondant au Royaume-Uni, colonne 5 «Rémunération»:

au lieu de: «120,8»,

lire: «128,0».